

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 804

présenté par
Mme Batho

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'année : « 2035 » »,

les mots :

« les mots : « 2030, pour atteindre une capacité nucléaire installée de 52,2 GW au maximum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la part du nucléaire dans la production d'électricité soit ramenée à 50 % en 2030, si les décisions sont prises maintenant. Il précise que cela correspond à une capacité nucléaire installée de 52,2 GW.

Il est possible d'atteindre une réduction de 50 % de la production de nucléaire en 2030 tout en respectant nos objectifs climatiques et en maintenant les marges nécessaires à la sécurité d'approvisionnement, comme le montrent les scénarios de l'Ademe et de RTE (Ampère et Ampère +).